

CYBERGUN

Société Anonyme

40, boulevard Henri Sellier
92150 Suresnes

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations
communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code
de commerce relatif au montant global des rémunérations
versées aux personnes les mieux rémunérées**

Exercice clos le 31 mars 2019

BM&A
11, rue de Laborde
75008 PARIS

FITECO
8, rue Claude Bernard
BP 30364 - le Coudray
28007 CHARTRES CEDEX

CYBERGUN

Société Anonyme
40 boulevard Henri Sellier
92150 Suresnes

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations
communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code
de commerce relatif au montant global des rémunérations
versées aux personnes les mieux rémunérées**

Exercice clos le 31 mars 2019

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225 -115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2019, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la direction financière de votre société. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 mars 2019. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2019.

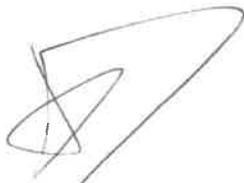
Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 472 931 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2019.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Le 12 août 2019

Les Commissaires aux Comptes

BM&A



Eric SEYVOS

FITECO



Guirec LE GOFFIC

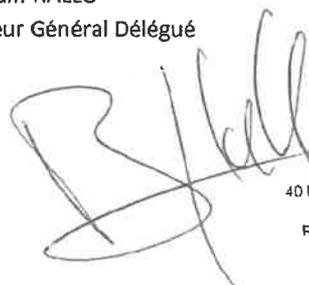
ATTESTATION

Exercice du 1er Avril 2018 au 31 Mars 2019

Le montant global des rémunérations et avantages en nature versés aux cinq personnes les mieux rémunérées au titre de l'exercice clos le 31 Mars 2019 s'élève à 472.931,45 euros.

Fait à Suresnes, le 8 août 2019

Baudouin HALLO
Directeur Général Délégué



CYBERGUN SA

40 Bd Henri Sellier, 92150 SURESNES
Tél: +33 1 42 04 81 00
R.C.S NANTERRE B 337 643 795